



Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

Montréal, le 8 novembre 2013

MONSIEUR ROBERT MITCHELL
4357, RUE DU RAPIDE, APP.2
CHARNY QC
G6X 3N1

Bureau de la révision
administrative IVAC/CIVISME

1199, rue de Bligny
Case postale 6066
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 4E1
Tél.: (514) 906-2936
1 800 931-7753
Télécopieur: (514) 906-2937

Partie requérante : ROBERT MITCHELL
Partie intéressée : MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Dossier de : ROBERT MITCHELL
Numéro du dossier : 141409714-00001
Date de l'événement : 11 JUILLET 2005
Décision rendue le : 10 OCTOBRE 2013

Objet : Accusé de réception

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 7 novembre 2013 visant à contester la décision rendue au sujet du refus de votre demande de prestations. Cette demande fera l'objet d'une révision administrative sans audition.

Vous trouverez ci-joint la copie de votre dossier. Nous vous invitons, s'il y a lieu, à nous faire parvenir tout document supplémentaire ou à nous communiquer par écrit toute information qui ne figure pas déjà dans le dossier et qui serait pertinente à l'étude de la demande, d'ici le **7 janvier 2014**. À compter de cette date, une décision pourra être rendue.

Toutefois, si vos démarches nécessitent un plus long délai, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Bureau de la révision administrative IVAC/Civisme

p.j. Copie du dossier

c.c. Direction de l'IVAC

COURRIER INTERNE

IVACIndemnisation
des victimes
d'actes criminels

Montréal, le 8 novembre 2013

DIRECTION DE L'IVAC
BUREAU DE LA RÉVISION ADMINISTRATIVE
1199, RUE DE BLEURY
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3C 4E1Bureau de la révision
administrative IVAC/CIMSME1199, rue de Bleury
Case postale 6056
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 4E1
Tél: (514) 906-2936
1 800 931-7753
Télécopieur: (514) 906-2937Partie requérante : ROBERT MITCHELL
Partie intéressée : MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Dossier de : ROBERT MITCHELL
Numéro du dossier : 141409714-00001
Date de l'événement : 11 JUILLET 2005
Décision rendue le : 10 OCTOBRE 2013**Objet : Accusé de réception**

Monsieur,

Nous avons bien reçu la lettre du 7 novembre 2013 visant à contester la décision rendue au sujet du refus de votre demande de prestations. Cette demande fera l'objet d'une révision administrative sans audition.

Vous trouverez ci-joint la copie de votre dossier. Nous vous invitons, s'il y a lieu, à nous faire parvenir tout document supplémentaire ou à nous communiquer par écrit toute information qui ne figure pas déjà dans le dossier et qui serait pertinente à l'étude de la demande, d'ici le **7 janvier 2014**. À compter de cette date, une décision pourra être rendue.

Toutefois, si vos démarches nécessitent un plus long délai, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

AVIS IMPORTANT

Nous tenons à vous souligner que ce dossier contient des renseignements confidentiels qui ne peuvent être utilisés ou communiqués à d'autres fins que l'exercice des droits que la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels vous confère.

Il vous incombe de préserver le caractère confidentiel de ce dossier.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Bureau de la révision administrative IVAC/Civisme

p.j. Copie du dossier

c.c. Direction de l'IVAC



Sommaire des documents au dossier

Nom du travailleur	MITCHELL, ROBERT	Nom de l'employeur	
Tél.			
No Dossier	141409714	Date de l'événement d'origine	2005-07-11

2013-10-09 09:12:46, Kim Gauthier - Agente d'indemnisation (AI), NOTE ACCÈS AU RÉGIME

Titre : Avisé décision

- ASPECT LÉGAL :

Appel de R. Je mentionne au réclamant que sa demande ne peut être acceptée. R est insatisfait. Monsieur en a contre le système de justice qu'il accuse de l'avoir enlevé (arrêté), séquestré (mis en prison) et d'être de connivence avec ses frères. Monsieur me parle longuement des démarches qu'il a fait. Je mentionne à R que ce qu'il a inscrit dans sa demande ne peut être accepté selon la loi sur l'IVAC. R me répète les même arguments, je lui mentionne qu'il recevra la décision écrite. Je met fin à la conversation en lui souhaitant une bonne journée.

2013-10-09 09:18:26, Kim Gauthier - Agente d'indemnisation (AI), NOTE ACCÈS AU RÉGIME

Titre : Décision d'admissibilité

- ASPECT LÉGAL :

R allègue que depuis le 11 juillet 2005, il subi des préjudices psychologiques et de l'injustice par le système de justice qu'il accuse de de brimer ses droits. Cependant, selon la preuve au dossier, nous ne pouvons conclure que R a été victime d'un acte criminel. **La demande de prestations est rejetée.**

2013-11-05 13:29:00, Kim Gauthier - Agente d'indemnisation (AI), NOTE ACCÈS AU RÉGIME

Titre : Suivi

- ASPECT LÉGAL :

Message reçu le 4 novembre 2013 de R, il désire savoir si c'est à moi que doit s'adresser la demande de révision. Retour d'appel à R. Je mentionne à R qu'il doit s'adresser directement au Bureau de révision. J'avise R qu'il dispose de 30 jours suivant la décision.

50006

IVAC

Demande de prestations

Indemnisation des victimes d'actes criminels

Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels

Loi visant à favoriser le civisme

Partie I

Réservé à l'usage de la Direction de l'IVAC

N° de dossier

111 409 711

1. Renseignements sur l'identité de la personne victime ou du sauveteur

Nom de famille selon l'acte de naissance Mitchell		N° d'assurance maladie M I T R 6 0 0 2 1 1 1 8	
Prénom Robert		N° d'assurance sociale 2 4 5 1 4 3 3 7 5	
Nom actuel, s'il est différent du nom de famille à la naissance		Date de naissance Année: 1 9 6 0 Mois: 0 1 Jour: 1 1 Sexe: <input type="checkbox"/> F <input checked="" type="checkbox"/> M	
Adresse du domicile de la personne victime ou du sauveteur Numéro: 4 3 5 7 Rue: rue du Rapide Appartement: 2		En cas de décès de la personne victime ou du sauveteur, indiquez la date du décès Année: _____ Mois: _____ Jour: _____	
Case postale: _____ Ville / Municipalité: Charney		Province / État: Québec Pays: Canada Code postal: G 6 X 3 N 1	
N° de téléphone (domicile): _____	N° de téléphone (bureau): _____	N° de téléphone (autre): (581) 307-6598	

2. Réclamant (À remplir uniquement si la personne victime ou le sauveteur est inapte ou décédé)

Indiquez à quel titre vous présentez une demande de prestations. <input type="checkbox"/> Père ou mère d'un enfant mineur <input type="checkbox"/> Tuteur d'un enfant mineur <input type="checkbox"/> Tuteur d'une personne incapable <input type="checkbox"/> Autre, précisez: _____		En cas de décès de la victime ou du sauveteur, indiquez à quel titre vous présentez une demande de prestations. <input type="checkbox"/> Père ou mère d'un enfant mineur décédé <input type="checkbox"/> Personne à charge (voir définition à l'annexe 3) <input type="checkbox"/> Personne ayant acquitté les frais funéraires <input type="checkbox"/> Proche d'une victime décédée (voir définition à l'annexe 4) <input type="checkbox"/> Tuteur d'une personne à charge <input type="checkbox"/> Autre, précisez: _____	
Nom et prénom du réclamant ROBERT MITCHELL			
Adresse, si elle est différente de celle de la personne victime ou de celle du sauveteur Numéro: _____ Rue: _____ Appartement: 23 SEP 2013			
Case postale: _____ Ville / Municipalité: _____			
Province / État: _____ Pays: VAC Code postal: _____			
N° de téléphone (domicile): _____	N° de téléphone (bureau): _____	N° de téléphone (autre): _____	

3. Revenu de la personne victime ou du sauveteur au moment où l'acte criminel ou de civisme est survenu

Statut au moment de l'événement <input checked="" type="checkbox"/> En emploi <input type="checkbox"/> Aux études <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> À la retraite <input type="checkbox"/> Invalide <input type="checkbox"/> Autre, précisez: _____	Source de revenu au moment de l'événement		Employeur au moment où l'acte criminel ou de civisme est survenu. (Faire remplir l'annexe 1 Renseignements sur la rémunération de l'employé par l'employeur.) rénovateur
	<input type="checkbox"/> Revenus d'emploi \$ _____	<input type="checkbox"/> Prestations d'assistance-emploi (aide sociale) \$ _____	
<input type="checkbox"/> Prestations d'assurance-emploi (chômage) \$ _____	<input type="checkbox"/> Assurance salaire privée ou collective \$ _____		
<input type="checkbox"/> Indemnités de la CSSST \$ _____	<input type="checkbox"/> Indemnités de la SAAQ \$ _____		
<input type="checkbox"/> Autres revenus, précisez: _____ \$ _____			

4. Renseignements nécessaires au calcul et au versement des indemnités. Les renseignements sont à remplir au verso de la première page du formulaire.

Situation familiale déclarée selon les lois fiscales <input checked="" type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Avec conjoint à charge <input type="checkbox"/> Avec conjoint non à charge <input type="checkbox"/> Famille monoparentale	Nombre de personnes majeures à charge (incluant le conjoint) _____
	Nombre de personnes mineures à charge _____

5. Acte criminel ou de civisme

Date	Année	Mois	Jour	Heure	A.M.	P.M.	Lieu, ville ou municipalité
	2 0 1 3	0 7	1 1	2 2 0 0	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint-Jean-Chrysostome

La demande de prestations doit être présentée au cours de l'année où est survenu le préjudice, la blessure ou le décès de la personne victime ou du sauveteur. Si vous soumettez une demande à l'expiration de ce délai, vous devez remplir l'annexe 2 *Demande de prestations présentée après l'expiration du délai prévu*.

Décrivez les circonstances de l'acte criminel ou de civisme. Si nécessaire, utilisez des pages supplémentaires.

J'ai été arrêté chez moi par 8 policiers de Lévis pour harcèlement criminel et tentative d'extorsion aux dépens de ma mère suite à un conflit civil avec mes frères, tout a commencé à cette date et se perpétue sans cesse depuis, un conflit civil entre frères a été transformé en cause criminel entre moi et ma mère par les policiers, la couronne et les juges, j'ai combattu cette condamnation injustifiée jusqu'en Cour suprême sans succès, et j'ai tenté de la combattre publiquement, ils sont venus me chercher à Richelieu pour me jugé illégalement à Québec et il m'ont gardé 5 mois en prison du 20 septembre 2011 au 17 février 2012, j'ai encore combattu cette autre condamnation injustifiée jusqu'en Cour suprême le 23 avril 2013, sans succès. Le préjudice psychologique est toujours présent depuis plus de 8 ans maintenant parce que clairement mes droits sont violé par tous.

Suite partie 2



Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

1199, rue De Bleury
C. P. 6056, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4E1
Tél. : 514 906-3019
1 800 561-4822

ANNEXE 2

**Demande de prestations
présentée après l'expiration
du délai prévu**

Réserve à l'usage de la Direction de l'IVAC N. de dossier

Identification de la personne victime ou du sauveteur

Nom: Mitchell Prénom: Robert

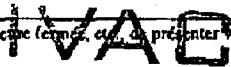
La demande de prestations doit être présentée au cours de l'année où est survenu le préjudice, la blessure ou le décès de la personne victime ou du sauveteur. Si vous soumettez une demande à l'expiration de ce délai, vous devez obligatoirement remplir cette annexe.

1 - Expliquez pourquoi votre demande de prestations n'a pas été présentée à la Direction de l'IVAC dans les délais prévus par la loi

Au début je ne connaissais pas mes droits et je ne savais pas avoir été victime d'un acte criminel parce que mes avocats m'avaient dit que les dossiers étaient correct et c'est moi qui a été condamné pour un acte criminel mais je savais très bien qu'il y avait quelque chose de pas normal et j'ai persisté pour me rendre compte qu'effectivement j'avais été victime d'actes criminels commis par des policiers, des avocats et plus. Et pour moi les derniers préjudices date des derniers jugements de la Cour d'appel 12 décembre 2012 et de la Cour suprême le 23 mai 2013.

Reçu

23 SEP. 2013



2 - Avez-vous été empêché par une maladie, une hospitalisation, des problèmes psychologiques, une copie fermée, etc., de présenter votre demande de prestations plus tôt ?

par un très grand manque de confiance au système.

3 - Avez-vous déjà entrepris une démarche auprès d'un professionnel de la santé (médecin, psychologue, travailleur social) qui vous a permis d'établir un lien entre votre état psychologique et les événements ?

Si oui, auprès de qui ? (Nom du professionnel)

Quand ? (Date) Nombre de rencontres

Si vous n'avez pas entrepris de démarche, un événement récent vous a-t-il permis de faire ce lien ?

Si oui, lequel ? (Description)

J'ai toujours su depuis le début, mon problème était avec mes frères, mais les accusations et la condamnation au dépend de ma mère.

Quand ? (Date)

Le 10 octobre 2013



Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

MONSIEUR ROBERT MITCHELL
4357, RUE DU RAPIDE, APP. 2
CHARNY QC G6X 3N1

Numéro du dossier : 141409714
Date de l'événement : 11 juillet 2005

1199, rue de Bleury
C.P. 6056
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 4E1
Téléphone
514 906-3019
sans frais
1 800 561-IVAC
Télécopieur
514 906-3029

Objet : Refus de la demande de prestations

Monsieur,

À la suite de l'étude de votre dossier, nous vous informons que la demande de prestations ne peut être acceptée pour la raison suivante :

- Vous n'avez pas été victime d'un acte criminel.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet ou pour toute autre question.

Vous pouvez également demander la révision de cette décision dans les 30 jours suivant la réception de la présente lettre. Votre demande doit être faite par écrit et envoyée à l'adresse suivante : Bureau de la révision administrative, 1199, rue De Bleury, 5^e étage, C. P. 6056, succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 4E1. Nous vous signalons que le procureur général peut aussi faire une demande de révision.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

KIM GAUTHIER
☎ 514 906-3019 poste : 2200
Sans frais : 1 800 561-4822

COPIE AU DOSSIER

Partie 2

Région de la Capitale-Nord
Direction de l'IVAC
N° dossier: 11111097/A

Si la personne victime ou le sauveteur est décédé, passez à la question 9 et remplissez l'annexe 3 Personnes à charge de la victime ou du sauveteur décédé et/ou l'annexe 4 Proches de la victime décédée.

6. Blessures physiques ou psychologiques

Des blessures ont-elles été subies au moment où l'acte criminel ou de civisme est survenu ? Oui Non Si oui, décrivez ces blessures.

Me faire agressé de cette façon par le système judiciaire aux profits de mes frères sans qu'aucun avocat n'y puisse rien, ni aucun autre moyen de défense possible est très graves pour un citoyen qui croit vivre dans un État de droit et les blessures psychologique en résultant sont très graves, je n'ai plus aucun contrôle sur ma vie depuis 8 ans parce que je combat pour le respect de ma dignité, de mon intégrité, de la loi et de mes droits constitutionnels.

Reçu

7. Soins médicaux 23 SEP 2013

À la suite de l'acte criminel ou de civisme, un professionnel de la santé a-t-il été consulté ? Oui Non Si oui, remplissez cette section.

Date de la première consultation: Année: _____ Mois: _____ Jour: _____

Nom du médecin consulté: _____

Nom de l'hôpital ou de l'établissement de santé fréquenté: _____

Durée des traitements ou de l'hospitalisation: _____

Si un professionnel de la santé a été consulté, vous devez joindre à votre demande de prestations un rapport médical et remplir l'annexe 5 Amortisation de traitement une copie du dossier.

Autres intervenants (psychologue ou travailleur social) ou organismes (CAVAC, CSSS ou Centre jeunesse) consultés: **Le psychiatre de la prison de Québec**

8. Conséquences

Décrivez les conséquences (psychologiques, sociales, financières, etc.) de l'événement.

Une recherche incessante du respect de ma dignité, de mon intégrité psychologique qui m'isole de tous, même de mes enfants et petits-enfants et qui me rend incapable de me concentrer sur autre chose depuis 8 ans, je ne suis plus capable de pratiquer mon métier et j'ai tout perdu.

9. Besoins

Décrivez les besoins de la victime ou du sauveteur découlant de l'événement.

je suis réduit à vivre en chambre depuis juillet 2009 et je voudrais pouvoir me loger et me nourrir décentement.

10. Service de police

L'acte criminel ou de civisme a-t-il été signalé à un service de police ? Oui Non Si oui, fournissez les renseignements suivants:

Nom du service de police / n° du poste: **Lévis, 1^{er} Buretté, Québec** N° du rapport de police: _____

Nom du policier responsable de l'enquête: _____ N° de téléphone du policier responsable: _____

Si non, expliquez pourquoi l'acte criminel ou de civisme n'a pas été signalé à la police. Si nécessaire, utilisez des pages supplémentaires.
Ce n'a rien donné, ils sont la cause première du préjudice

11. Bénéficiaires potentiels de l'acte criminel

Nom, adresse et n° de téléphone: **en premier les policiers de Lévis 418-835-8255**

Cour criminelle : n° de dossier **200-01-099436-051**

12. Bénéficiaires

Nom, adresse et n° de téléphone: _____

13. Poursuite civile

Une poursuite en dommages a-t-elle été intentée contre le ou les présumés responsables ? Oui Non

Montant réclamé: **420,000.00 \$** Montant perçu: _____

Si oui, indiquez le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'avocat: **cette poursuite est contre mes frères, la suite à venir, pas d'avocat**

AVIS IMPORTANTS
Cet avis est en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont destinés à servir de preuve en matière de poursuites judiciaires et de demandes de dommages. Les renseignements recueillis dans ce formulaire sont destinés à servir de preuve en matière de poursuites judiciaires et de demandes de dommages.

Par la présente, je fais option pour moi-même, pour la personne victime, le sauveteur ou les personnes à charge mentionnées dans ce formulaire en vue de bénéficier des avantages de la Loi sur l'IVAC ou de la Loi visant à favoriser le civisme. Je renonce à la CSST jusqu'à concurrence des montants qu'elle pourra verser.

Signature (Personne victime majeure, sauveteur ou représentant): **Robert Mitchell** Année: **2013** Mois: **09** Jour: **18**

Nom et adresse du témoin à la signature: _____



Le 10 octobre 2013

Indemnisation
des victimes
d'actes criminels

MONSIEUR ROBERT MITCHELL
4357, RUE DU RAPIDE, APP.2
CHARNY QC G6X 3N1

1199, rue de Bleury
C.P. 6056
Succursale Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 4E1
Téléphone
514 906-3019
sans frais
1 800 561-IVAC
Télécopieur
514 906-3029

Numéro du dossier : 141409714
Date de l'événement : 11 juillet 2005

Objet : Refus de la demande de prestations

Monsieur,

À la suite de l'étude de votre dossier, nous vous informons que la demande de prestations ne peut être acceptée pour la raison suivante :

- Vous n'avez pas été victime d'un acte criminel.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez besoin de renseignements supplémentaires à ce sujet ou pour toute autre question.

Vous pouvez également demander la révision de cette décision dans les 30 jours suivant la réception de la présente lettre. Votre demande doit être faite par écrit et envoyée à l'adresse suivante : Bureau de la révision administrative, 1199, rue De Bleury, 5^e étage, C. P. 6056, succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 4E1. Nous vous signalons que le procureur général peut aussi faire une demande de révision.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

KIM GAUTHIER
☎ 514 906-3019 poste : 2200
Sans frais : 1 800 561-4822

B2A
110

5 novembre 2013

Bureau de la révision administrative,
1199, rue De Bleury, 5^e étage,
C.P. 6056 Succ. Centre-ville,
Montréal (Québec) H3C 4E1

A qui de droit,

Je demande la révision de la décision rendue le 10 octobre 2013, dans le dossier no. 141409714.

Cette décision a été rendue sans avoir vu les dossiers no. 200-01-099437-059 et 200-01-099436-051, il n'y a pas eu d'enquête policière, j'ai été arrêté chez moi par 8 policiers de Lévis avec des mandats d'arrestations illégaux et écroué, libéré sous condition et condamné arbitrairement, aucun policier n'a témoigné lors du procès, la suite est le résultat des tentatives pour faire respecter mes droits.

Autre arrestation illégal et emprisonnement illégal le 20 septembre 2011 dossier no. 200-01-159202-112, pour des infractions commises a Ville de Richelieu, j'ai été arrêté a Richelieu et jugé a Québec sans mon consentement et écroué du 20 septembre 2011 au 17 février 2012, j'ai encore tenté de faire respecter mes droits mais encore sans succès. La dernière décision le 23 mai 2013.

Merci



Robert Mitchell

2-4357, rue du Rapide
Charny (Québec) G6X 3N1
Tél : 581-307-6598
Courriel : robert.mitchell@videotron.ca

